

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix du mois de Novembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET - Mme Wennie MOLIA - M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS - M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emery BEAUPERTHUY – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAIDE - M. Marcellin ZAMI – Mme Sylvia HENRY – Mme Sandra MOLIA – Mme Mévice VERITE - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL - M. David LUTIN - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS – Mme Jocelyne VIROLAN – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme France-Enna URBINO (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Jean LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Nadia CELINI (excusée) – Mme Yane BEZIAT – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Maguy BORDELAIS)

.....
Date d'envoi de la convocation : 4 novembre 2022

Date d'affichage : 4 novembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Absents : 5

Procurations : 3

Appelés à voter : 33

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Nina PAULON

CONSTRUCTION D'UN GYMNASE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

CM-2022-6S-DAF-91

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2022-2S-DAF-09 en date du 17 février 2022, modifiant le plan de financement de la construction d'un gymnase à Plateau-Saint-Germain ;

Vu l'avis de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique ;

Considérant la volonté de l'équipe municipale de renforcer les équipements sportifs sur le territoire ;

Considérant la nécessité de renforcer le maillage territorial en équipements répondant aux besoins des associations du territoire ;

Considérant la nécessité de compléter l'équipement de base par des aménagements rendant cette structure pleinement performante, sécurisée et conviviale :

- Équipements sportifs,
- Sols sportifs haute performance,
- Parking supplémentaire en semi-enterré avec bornes de recharge électriques,
- Supports pour les vélos,
- Bornes foraines,
- Casiers et rangements supplémentaires,
- Fresques intérieures, ...

Considérant l'avis favorable du COPIL n°01 en date du 31 mai 2022 en phase APS ainsi que la validation par la Maîtrise d'ouvrage et le COPIL de l'ensemble des livrables, à savoir : les plans d'architecte, la notice descriptive, l'estimatif (au niveau APS), le détail des équipements, et les plans techniques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 26 voix pour; 1 contre; 6 non votants

DECIDE

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20221125-CM2022-6SDAF75-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Article 1 : D'approuver la modification du plan de financement du projet, comme suit :

	Nature	Taux	Montants HT
DÉPENSES (HT)	• ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE		755 125,00 €
	• TRAVAUX DE CONSTRUCTION		4 547 944,00 €
	• PARKING		1 372 560,00 €
	• REVÊTEMENT DE SOLS SPORTIFS		268 328,00 €
	• EQUIPEMENTS SPORTIFS		123 103,00 €
	• EQUIPEMENTS TECHNIQUES		38 500,00 €
	• IMPRÉVUS ET RÉVISIONS DE PRIX		394 440,00 €
Total dépenses hors taxes			7 500 000,00 €
RECETTES	RÉGION	35 %	2 615 500,00 €
	DEPARTEMENT	20 %	1 500 000,00 €
	ETAT - ANS	14,3 %	1 080 000,00 €
	ETAT - DETR	5,3 %	400 000,00 €
	CARL	12,7 %	952 250,00 €
	VILLE DU GOSIER	12,7%	952 250,00 €
Total recettes			7 500 000,00 €

Article 2 : D'autoriser le maire à solliciter des partenaires afin de finaliser le plan de financement du projet.

Article 3 : De donner tout pouvoir au maire afin de signer toute pièce relative à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 10 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET -

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20221125-CM2022-6SDAF75-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022